

Année scolaire : 2023 / 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

À retourner impérativement avant le 13 juillet 2023

Les dossiers déposés hors délais (après le 13 juillet 2023) et/ou incomplets seront examinés en fonction des disponibilités restantes début septembre pour une éventuelle prise en compte à compter du lundi 18 septembre 2023.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le : / / Enregistré le : / /

Réponse le : / /

Favorable Défavorable

1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : / /

Ecole fréquentée à la rentrée 2023/2024 :

École Maternelle des Chênes École Élémentaire des Chênes **Classe** :

Allergies alimentaires ou autres :

Oui Non

Menu au choix :

Avec viande Sans viande

2 RESPONSABLES LÉGAUX AUTORISÉS À VENIR CHERCHER L'ENFANT

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Téléphone 1		
Téléphone 2		
Courriel		
N° allocataire CAF		

3 AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom	Prénom	Qualité (grand parent, oncle, tante etc.)	Téléphone

4 INSCRIPTION ANNUELLE AUX ACCUEILS

	Restauration	Périscolaire soir 17h15	Périscolaire soir 18h00
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

	Matin	Après-midi	Journée
MERCREDI			

L'accueil à la ½ journée sans repas ne pourra s'effectuer que sur l'une ou l'autre (matin ou après-midi)

4 DOCUMENTS À FOURNIR

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Coupon du règlement intérieur rempli et signé (à demander en mairie)
- PAI (si problèmes alimentaires ou autres)
- Ce document dûment rempli
- Jugement si divorce ou séparation avec mention garde d'enfant

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'enfant

certifie exact les renseignements donnés ci-dessus (*sauf indication contraire transmise par écrit, les autorisations sont valables pour la durée de l'année scolaire 2023/2024*)

Fait à le

Signature(s)